

Arrêté n°: SL/ST/2024/ 4.11

Autorisation de stationnement, Occupation du domaine public,

Du lundi 09 Septembre 2024, Au lundi 30 Septembre 2024, De 08h00 à 9h00, Et de 15h30 à 16h30,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de déchargements temporaires, pour des travaux de rénovation de façade en cour intérieur, par la société SAS MG CONSTRUCTION, il est nécessaire d'autoriser le stationnement et d'occuper les emprises au droit du 13 Rue de Beauvais.

ARRÊTONS

Article 1: L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise MG CONSTRUCTION, au droit du Chemin de Vergally, du lundi 09 Septembre 2024 au lundi 30 Septembre 2024 de 08h00 à 09h00 et de 15h30 à 16h30.

Article 2: L'entreprise MG CONSTRUCTION se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4: L'entreprise MG CONSTRUCTION est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

<u>Article 5</u>: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale.
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis.
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis. Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

0 6 SEP. 2024

Le Maire, Pour le Maire,

par Délégation,

Daniel GUEDRAS 4 ème Adjoint au MAire

Publié sur le site de la Collectivité le : Et notifié à l'intéressé le : 0 6 SEP. 2024

0 6 SEP. 2024